



Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 087-218704203-20231218-2023_58-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-58

Membres : 11
Présents : 9
Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 18 décembre, le conseil municipal du CHATENET en DOGNON dûment convoqué, s'est réuni à 18H30 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé Valadas, le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 8 décembre 2023

Présents : Valadas Hervé, Grenaille Romain-Bérenger, Pala Henri, Poulet Bernard, Brard Michel, Maligne Francis, Duhamel Marie-Laure, Turbiez Chantal Marcais Bertrand,

Excusés : Champroy Nahoum, Landeau Aurore

Monsieur Grenaille Romain-Bérenger est nommé secrétaire de séance

RENOUVELLEMENT CONTRAT DE L'AGENCE POSTALE

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré le responsable de l'évolution et du maillage territorial de la Poste, afin de parler du contrat de renouvellement de l'agence postale pour une durée de 9 ans et donne lecture du contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement du contrat de l'agence postale et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré en mairie les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Au CHATENET en DOGNON, le 18 décembre 2023
Le MAIRE, Hervé VALADAS

SECRETARE DE SEANCE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services de contrôle de légalité.